

81^e Congrès de l'Assemblée des départements de France
Département du Doubs, Besançon

**Débat de politique générale sur la situation financière
des départements dans le cadre
de la loi de finances pour 2012**

Jeudi 20 octobre 2011
10h/12h – Micropolis

Discours de
Marie-Françoise PEROL-DUMONT,
**Présidente du conseil général de la Haute-Vienne, Présidente du
groupe majoritaire de l'ADF**

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Ministre des collectivités territoriales,
Monsieur le Préfet
Mes chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais débiter mon intervention en saluant l'occasion qui est une nouvelle fois donnée aux deux groupes politiques de s'exprimer lors de la séance d'ouverture du Congrès de l'ADF. Nous avons inauguré avec succès cette formule l'an passé aux Palais des papes d'Avignon et je remercie notre président d'avoir reconduit ce moment d'échanges de fond dans un format laissant plus de place au débat entre nous.

Aussi, serais-je brève afin que la parole circule, car nous possédons tous une expérience du terrain, un ressenti de la situation actuelle et des enjeux à venir qu'il est intéressant de confronter.

Pendant les quelques minutes qui me sont imparties, je me contenterais de vous livrer l'analyse nationale que fait le groupe majoritaire de l'ADF sur l'état des finances départementales à la veille de l'examen par le Parlement du projet de loi de finances pour 2012.

Le moins que l'on puisse dire aujourd'hui, est que la situation des collectivités territoriales en général, et celle des départements en particulier, ne s'améliore pas. Certes, la progression, inégale selon les départements, des recettes liées aux DMTO et les différents fonds d'urgence et de péréquation mis en place par le gouvernement ont permis aux départements les plus en difficulté de boucler leur budget 2011.

Mais ces « pansements » conjoncturels ne règlent en rien les difficultés structurelles rencontrées depuis plusieurs années par les Conseils généraux, essentiellement, nous le savons tous, en raison du désengagement de l'Etat sur les 3 allocations individuelles de solidarité (APA, RSA, PCH). Un chiffre suffit à illustrer ce phénomène : en 2011, le reste à charge pour les départements va dépasser les 6 milliards d'euros. C'est considérable et il est à craindre que ce rythme de croissance se maintienne en cette période de crise financière, économique, et sociale particulièrement aigüe.

L'atrophie de nos recettes ne nous permet absolument pas de faire face à cette explosion de nos dépenses de fonctionnement sur lesquelles nous n'avons aucune maîtrise. Ainsi, personne ne peut nier maintenant que la réforme de la taxe professionnelle a porté un coup fatal à notre autonomie fiscale. Dans le même temps, nous savons également que les dotations de l'Etat resteront désespérément gelées pour les deux exercices budgétaires à venir.

Conséquence directe de l'érosion de notre épargne brute et de la raréfaction de plus en plus prégnante du crédit en provenance des banques, l'investissement recule inexorablement. Chacun mesure ici, bien sur, le risque réel que cette tendance nouvelle fait planer sur notre économie.

Nous savons tous que les $\frac{3}{4}$ de l'investissement public proviennent dans notre pays des collectivités territoriales. Si ce « vivier » s'assèche peu à peu, les répercussions sur la croissance et l'emploi seront extrêmement néfastes. Il nous faut dire haut et fort qu'il est illusoire de penser qu'une relance forte et durable pourra se faire sans les collectivités locales.

Ces dernières représentent, plus que jamais aujourd'hui, les maillons essentiels d'un développement économique efficace et raisonné. Elles demeurent, chaque jour un peu plus, les vecteurs indispensables de la

cohésion sociale et du vivre ensemble, et tout particulièrement nos collectivités départementales.

Il est donc impératif qu'elles aient les moyens de leurs politiques et de leurs ambitions. Il est évident que le que le projet de loi de finances et le projet de loi de finances de la sécurité sociale ne sont pas de nature à favoriser cette nécessité démocratique.

A contrario, les deux signent clairement la réforme avortée, bien que maintes fois annoncée par le Président de la République, de l'autonomie et de la dépendance.

Ce renoncement est vécu comme un véritable drame par les familles, qui ne parviennent plus à faire face à la progression du reste à charge, et par tous les professionnels du secteur tant à domicile qu'en établissement.

Dans un même temps, ce manque de volonté et de courage politiques prive une nouvelle fois les départements de la bouffée d'oxygène qu'aurait représentée un rééquilibrage du financement de l'APA à 50/50.

La crise est un mauvais prétexte et des solutions étaient à portée de main pourvu que des choix budgétaires et fiscaux soient forts. L'ADF l'a fort bien démontré lors des assises organisées sur le sujet. Le gouvernement a préféré ignorer nos propositions de réforme structurelle et se contentera donc de colmater plus ou moins les brèches dans le PLFSS 2012.

La même logique semble prévaloir dans le projet de loi de finances 2012, qui va casser d'avantage encore, s'il est possible, la croissance.

Son maître mot est austérité.

Austérité pour les recettes, avec essentiellement une nouvelle rentrée liée à l'instauration d'une taxe sur les mutuelles qui devrait rapporter 1,2 milliard d'euros, alors que la prétendue taxe sur les hauts revenus rapportera 3 à 4 fois moins, bel exemple d'injustice fiscale.

Austérité au niveau des dépenses avec notamment un budget de l'emploi qui régresse de 12 %, ce qui est pour le moins singulier au regard de la progression du chômage dans notre pays.

Austérité également pour les collectivités locales.

En effet, mes chers collègues, vous avez comme moi découvert l'ambition des ministres concernés de trouver 200 millions d'euros d'économies dans le budget de l'Etat consacré aux collectivités territoriales. Comme moi, je suppose que vous avez bondi de votre chaise en constatant que les collectivités territoriales étaient, une fois encore, considérées comme de simples variables d'ajustement budgétaire.

Peut-être même vous êtes vous demandé lesquels d'entre nous avaient des trésors de guerre dissimulés ou lesquels gaspillaient ainsi inconsidérément l'argent public.

Tout cela n'est décidément pas sérieux. Nos collectivités départementales sont au bord du précipice et on voudrait qu'elles y tombent avec enthousiasme, au nom de la lutte contre des déficits que l'Etat a lui-même creusé depuis des années. Tous les rapports avertis, notamment de ceux de la Cour des comptes, le confirment : les collectivités territoriales n'ont aucune leçon à recevoir de la part du gouvernement en matière de gestion.

Pour autant, il ne s'agit pas de nier la crise, mais de trouver d'autres solutions pour dégager des marges financières, et cela est possible, par exemple avec la suppression de certaines niches fiscales improductives, niches qui représentent un manque à gagner de 75 milliards d'€ pour le budget de l'Etat, c'est du moins la position du groupe au nom duquel je m'exprime.

Dans ce ciel bien nuageux des finances locales, le groupe majoritaire entrevoit cependant quelques éclaircies. Elles proviennent d'un Palais, situé à quelques encablures du siège de l'ADF dans le 6^e arrondissement de Paris. Ce Palais du Luxembourg qui est, depuis quelques semaines, à l'image de la France des territoires.

Je salue donc avec amitié les 20 sénateurs, dont quelques nouveaux, qui appartiennent désormais, aussi, à un autre groupe majoritaire que celui de l'ADF ! Je ne peux pas tous les citer mais je veux tout de même remercier chaleureusement Claude JEANNEROT qui nous accueille dans son magnifique département. Je n'oublie pas non plus nos 15 collègues de l'opposition, également Présidents de Conseils généraux et Sénateurs, – dont Bruno SIDO qui me succèdera dans quelques instants à la tribune ;

ils seront, je n'en doute pas, à nos côtés lorsqu'il s'agira de faire prévaloir l'intérêt supérieur de nos collectivités.

Nous aurons l'opportunité demain d'entendre en conclusion le nouveau Président du Sénat, Jean-Pierre BEL. Je sais qu'il nous dira à quel point il souhaite renouer avec les élus locaux des relations de confiance, basées sur le respect et le dialogue. Je sais qu'il nous en dira un peu plus sur le travail qu'il entend engager dans les mois qui viennent pour une nouvelle étape de la décentralisation.

Car aujourd'hui une chose est claire, le salut des collectivités territoriales et donc des politiques qu'elles conduisent au service de nos concitoyens, passe par un nouvel élan, un nouveau souffle, une nouvelle dynamique pour nos territoires. Cette réforme d'ampleur devra être conduite autour de deux principes essentiels : la justice dans toutes ses dimensions (sociale, territoriale, fiscale) et la lisibilité, condition indispensable à l'efficacité de l'action publique. Chaque élu, chaque citoyen doit pouvoir savoir précisément, qui fait quoi, pourquoi et comment.

Soyez assurés, mes chers collègues, que le groupe majoritaire de l'ADF prendra toute sa place dans ce débat essentiel des mois à venir.

Je vous remercie.

Marie-Françoise PEROL-DUMONT